

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 21 janvier 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 21 janvier 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mme Hiland, M. Jarry, Mme Peltier, MM. Travers et Godin.

Absents excusés : M. Guinoiseau (pouvoir donné à M. Peigner), Mme Forêt-Vettier (pouvoir donné à M. Travers) et Mme Marteau

Secrétaire de séance : Mme Laurence PELTIER

Ordre du jour

- ☞ Travaux Rues des Lauriers et du Verger : compte rendu de la réunion avec les riverains et demande de subvention DETR
- ☞ Travaux accessibilité Bâtiments 1^{ère} tranche – Honoraires maîtrise d'œuvre – Devis -
- ☞ Renouvellement contrats d'assurances
- ☞ Avenant à la convention de financement des travaux de déplacement de la prise d'eau de Laval
- ☞ Renouvellement contrat emploi d'avenir
- ☞ Adhésion groupement de commandes – Laval Agglomération – Téléphonie mobile
- ☞ Logement Rue des Lauriers – Fixation du montant du loyer – Remboursement dépôt de garantie
- ☞ Démolition de la remise de l'ancienne forge – Rue des Lauriers
- ☞ Multiservices – Révision du loyer au 1^{er} janvier 2016
- ☞ Entretien des terrains de football 2016 – Devis de régénération
- ☞ Accueil de loisirs de février – Programme d'activités
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 décembre 2015

M. le Maire fait part des vœux qu'il a reçus (élus, administrations, associations, entreprises et organismes divers).

Puis, il informe que pour clore l'exercice 2015, un virement de crédit de 1 200 € a dû être effectué de l'article 61522 « travaux de bâtiments » à l'article 73921 « attribution de compensation de Laval Agglomération » afin de pouvoir régler l'attribution de compensation de décembre.

Le compte rendu est ensuite approuvé sans autre observation.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel PEIGNER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donner
05/01/2016	Habitation	11, rue des Lauriers	AK 73+190 313 + 524	939 M ²	Renonciation

TRAVAUX RUES DES LAURIERS ET DU VERGER

Comme prévu lors de la dernière réunion, le projet d'aménagement de la Rue des Lauriers a été présenté aux riverains le mercredi 13 janvier 2016. Ceux-ci l'ont approuvé, à l'exception des 2 riverains situés au niveau des 2 places de parking qui doivent être aménagées sur la chaussée : l'un va avoir des difficultés pour rentrer sa moto par le portillon, l'autre, outre les raisons d'esthétisme, s'inquiète des problèmes de visibilité lors de la sortie des véhicules de sa propriété. De ce fait, il a été envisagé, soit de réduire le nombre de places (1 au lieu de 2), soit de les décaler vers le carrefour Rue des Lauriers/Rue du Parc (possibilité assez réduite en raison du déport de chaussée pour permettre la réalisation d'un îlot central). Aussi, après discussion et sachant que l'un des riverains est locataire, le Conseil Municipal maintient les 2 places de stationnement sur la chaussée en essayant de les décaler légèrement vers le carrefour tout en conservant une largeur suffisante pour le passage d'engins de grande largeur (matériel agricole).

Le coût de ces travaux est estimé par le bureau d'études à 60 000 € TTC pour la Rue des Lauriers et 42 000 € TTC pour la rue du Verger, auquel il faut rajouter les frais de maîtrise d'œuvre de 7 776 € TTC et l'établissement du plan topographique de 984 € TTC.

Ce coût n'intègre pas l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, estimé à 100 000 € environ pour la partie restante de la Rue des Lauriers, la Rue du Parc et l'impasse des Aulnes (secteur qui techniquement ne peut être dissocié).

Un élu demande donc s'il ne serait pas judicieux de réaliser la totalité des travaux en une seule fois, quitte à différer les travaux de mise en sécurité. En effet, cela éviterait d'avoir d'ici quelques années à casser les trottoirs et à effectuer des traversées de route.

Le Maire répond que la Municipalité (après la réalisation des travaux importants des Rues des Ecoles, de Venage et St Georges) avait décidé de faire une pause de 5 à 10 ans en matière d'enfouissement des réseaux pour des raisons budgétaires et qu'il est important d'améliorer la sécurité dans le bourg (réduction de la vitesse, optimisation du nombre de places de stationnement). Aussi, après discussion et par vote à mains levées (11 pour, 2 contre et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux sans procéder à l'enfouissement des réseaux,
- de solliciter pour ces travaux, d'un montant de 92 300 € HT, la subvention DETR (30 %) et la subvention départementale au titre des amendes de police (25 % sur un montant de dépenses subventionnables de 40 000 € HT).

TRAVAUX ACCESSIBILITE BÂTIMENTS 1^{ère} TRANCHE

Dans le cadre de l'Ad'Ap, approuvé par délibération du 12 novembre 2015, le Conseil Municipal :

- s'est engagé à effectuer 13 065 € HT de travaux en 2016 au niveau des bâtiments scolaires et périscolaires, à la bibliothèque et à l'église (montant correspondant à l'estimatif du bureau d'études, Quali-consult),
- a décidé, lors de la dernière réunion, de faire appel au cabinet ZUBER pour la réalisation d'une étude pour les travaux de gros-œuvre d'accès aux écoles (rampe d'accès avec replat, parking handicapé et devers inférieur à 3 % dans la cour) et de solliciter des devis de plomberie et de menuiserie.

Or, le coût estimatif du gros-œuvre de l'école primaire, estimé à 3 900 € HT par le cabinet Quali-Consult, serait selon le cabinet ZUBER de l'ordre de 15 000 € HT. Devant cet état de fait et par manque de temps pour réaliser une étude plus approfondie, le Conseil Municipal :

- propose de différer les travaux de gros-œuvre de l'école primaire mais accepte le devis ZUBER, d'un montant de 2 136,00 € TTC, comprenant l'établissement d'un relevé topographique et l'établissement d'un avant-projet de mise aux normes,
- d'effectuer les autres travaux prévus en 2016 au niveau de l'Ad'Ap dont les travaux de l'église, d'un montant de 4 348,66 € HT,
- de réaliser en 2016, en lieu et place des travaux de gros-œuvre de l'école primaire, les travaux de plomberie de mise en conformité dans les installations sanitaires des autres bâtiments communaux (salle du Verger, salle Athéna, salle de loisirs, vestiaires foot, WC publics et salle des associations),
- d'arrêter le montant maximum des travaux à réaliser en 2016 à 20 000 € HT et de solliciter une subvention DETR au vu des devis complémentaires à venir (50 % maximum de subvention, le solde étant autofinancé).

RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal :

- approuve la refonte des contrats d'assurances réactualisés au 1^{er} janvier 2016 (intégrant notamment les bâtiments de la Forge) pour la période de 01/01/2016 au 31/12/2019,
- autorise le Maire à les signer,
- souhaiterait que ces contrats puissent être mutualisés dans le cadre d'un groupement de commandes au sein de Laval Agglomération,
- émet également le souhait que Laval Agglomération souscrive un contrat pour les déplacements de la scène et de la tribune mobiles (ce qui éviterait aux communes de le faire lors de chaque prêt). En contrepartie, la commune accepterait de supporter des frais de locations.

TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU DE LAVAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement des travaux de déplacement de la prise d'eau de la ville de Laval portant sur l'actualisation du montant du solde de la participation financière des communes du CRUEL. Le coût global initial à la charge du CRUEL était de 401 459,08 € dont 4,83 % répercuté à Montigné

(soit 19 390,47 €). Le coût réel est de 428 110,14 €, ce qui porte la participation de la commune à 20 677,72 € soit une augmentation de 1 287,25 €

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'AVENIR

M. le Maire rappelle qu'en décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au GEAS 53 (Groupement d'employeurs des Associations sportives de la Mayenne) pour une durée de 3 ans, dans le but de pouvoir employer un jeune dans le cadre d'un contrat d'avenir. Ce jeune est chargé d'assurer de l'animation tant au niveau communal (TAP, ALSH, mise à jour site internet ...) qu'au niveau de l'ASLM (association sports et loisirs de Montigné : foot, tennis de table, badminton, volley ...).

Dylan NEVEU occupe ce poste depuis le 13 janvier 2015. Son contrat était d'un an et a expiré le 12 janvier 2016. Le GEAS a donc décidé de le reconduire pour 2 ans, du 13/01/2016 au 12/01/2018 sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 212,50 H (idem à 2015), répartie comme suit :

- Commune : 482 heures
- ASLM : 730,50 heures.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le renouvellement du contrat de travail entre le GEAS et Dylan NEVEU sur la base de 1 212,50 heures par an dont 482 heures pour le compte de la commune,
- RENOUVELLE son engagement de rembourser à l'ASLM, sous forme de subvention, le coût qu'elle devra supporter pour cet emploi,
- STIPULE qu'une convention sera signée entre l'ASLM et la commune pour la mise à disposition du jeune à l'accueil de loisirs pendant les périodes de petites vacances scolaires et le mois de juillet.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES – TELEPHONIE MOBILE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes de Laval Agglomération pour la téléphonie mobile dans le cadre du renouvellement du marché 2016-2018 pour une mise en service au 1^{er} juillet 2016. La commune détient 4 postes mobiles (dont l'un des contrats n'expire qu'au 02/09/2017).

LOGEMENT RUE DES LAURIERS PRECEDEMMENT OCCUPE PAR M. Christian DIAZ

Le logement est vacant depuis le 31 décembre 2015. Quelques travaux de rafraîchissement au rez-de-chaussée (peinture, électricité dans la cuisine) sont à prévoir avant de le relouer (une visite de la commission des travaux est programmée le samedi 30 janvier 2016, à 9 H 30).

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide :

- de revoir à la baisse le montant du loyer (du fait qu'il n'y a plus de garage) et le fixe à 380 € par mois (au lieu de 408 €),
- de rembourser à M. Christian DIAZ le dépôt de garantie d'un montant de 400 € et décide l'ouverture d'un crédit de ce montant à l'article 165.

DEMOLITION DE LA REMISE DE L'ANCIENNE FORGE – RUE DES LAURIERS

Conformément à la décision prise en septembre 2015 (DCM 085/SEPT/2015), le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la démolition de la remise de l'ancienne forge – Rue des Lauriers (bâtiment couvert en tôles),
- accepte les devis de l'entreprise MEIGNAN d'Ahuillé pour la démolition de la toiture, d'un montant de 1 764,00 € TTC et de l'entreprise SALMON de Montigné, pour la démolition du bâtiment avec évacuation des gravats pour un montant de 2 022,00 € TTC,
- précise que, conformément aux termes de l'acte de vente de la Forge signé le 1^{er} juillet 2015, l'ossature bois dudit bâtiment sera restituée à M. DUCHEMIN, ex-propriétaire,
- autorise le Maire à déposer et à signer un permis de démolir,
- décide l'ouverture d'un crédit de 3 800 € à l'article 2313 du programme 69 «La Forge ».

REVISION DU LOYER AU 01/01/2016 DU MULTISERVICES

En application du bail en vigueur, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer du multiservices, au 1^{er} janvier 2016, à 898,84 € HT au lieu de 900,00 € HT (minoration de 0,13 % en application de l'indice des loyers commerciaux des 3^{ème} trimestres de 2014 et 2015).

ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL - ANNEE 2016

M. le Maire rappelle que la commune confie, depuis 2005, l'entretien des espaces verts à une entreprise privée. En 2014, à la suite de la consultation effectuée auprès de 4 entreprises (offrant variant de 8 754 € TTC à 23 280 € TTC), le marché a été attribué à M. DOSSO, mieux-disant, avec possibilité de reconduction en 2015 et 2016 (au vu de son offre réactualisée).

Pour 2015, l'offre était identique à 2014 (8 754 € TTC). Pour 2016, celle-ci s'élève à 8 886 € (soit + 1,51 %).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confie l'entretien des espaces verts de la commune à l'entreprise DOSSO,
- accepte la proposition, d'un montant de 7 405,00 € HT soit 8 886,00 € TTC comprenant les mêmes prestations qu'en 2015, à savoir :
 - ✕ 15 tontes des 2 terrains de football, des pelouses environnantes et de la bande engazonnée le long du CD avec ramassage et évacuation du gazon + débroussaillage du fossé,
 - ✕ apport d'engrais sur les 2 terrain de foot en 3 fois,
 - ✕ régénération et regarnissage du terrain d'honneur en fin de saison,
 - ✕ un traitement sélectif sur le terrain d'honneur.

A notre demande, M. DOSSO a également établi un devis, d'un montant de 2 959,20 € TTC, pour la fourniture et l'épandage de sable sur le terrain d'honneur avec décompactage et aération du sol. Au vu de l'état du terrain et de la nécessité de

l'ameubler, le conseil accepte cette offre pour une réalisation en fin de championnat (la dernière régénération du terrain remontant à priori à 2002).

ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES DE FEVRIER

L'accueil de loisirs des vacances de février fonctionnera du lundi 15 février au vendredi 19 février 2016. Activités prévues : 2 séances de relaxation avec une intervenante extérieure (l'une pour les 3/6 ans et l'autre pour les 7/11 ans), sports, expression corporelle, théâtre et jeux de rôle, cuisine, etc. Une sortie est programmée le jeudi 18 février à Laval (sarbacane et parcours les yeux bandés (sensibilisation handisport) ou tir à l'arc pour les 9/11 ans le matin et Bowling l'après-midi). Un supplément de 10 € sera demandé aux familles pour cette sortie.

SCOT DU PAYS DE LAVAL ET DE LOIRON - ETUDE TRAME VERTE ET BLEUE

Conformément au Grenelle 2, le syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a engagé une étude pour l'intégration de la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCOT Laval Loiron et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire dans les PLUi. Cette étude, confiée au cabinet EVEN CONSEIL, doit débiter au 1^{er} trimestre 2016. Aussi, afin de définir les trames bleue (cours d'eau) et verte (haies, forêts, bois, taillis, ...), des réunions par groupe de communes (Ahuillé, L'Huisserie, Montigné et Nuillé) seront organisées en février et mars 2016. Mmes Hiland, Planchenault, Thériau se portent volontaires pour faire partie du groupe de travail. D'autres personnes, dont des agriculteurs et des membres de la société de pêche seront sollicitées.

ARCHIVAGE MAIRIE

Les 28 jours d'archivage prévus dans le devis du Centre de Gestion de mai 2010 vont être insuffisants. Un devis complémentaire de 5 jours à 166,96 €/jour est accepté pour clore la mission.

POPULATION LEGALE AU 1^{er} JANVIER 2016

Elle est de 1 300 habitants (1 299 habitants au 1^{er} janvier 2015 et 1 312 habitants au 1^{er} janvier 2014). Elle se décompose comme suit : population municipale de 1 262 habitants + population comptée à part de 38 habitants.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La signature du contrat enfance jeunesse 2015/2018 aura lieu le jeudi 28 janvier 2016, à 18 H 30, en Mairie de Montigné. Y sont conviés le Président du Conseil d'Administration et la Directrice de la CAF, les Maires des communes d'Ahuillé, Nuillé et Montigné, les élus référents et les responsables des services périscolaires des 3 communes.

COMITE DE PILOTAGE DES TAP

La commission extra-municipale des TAP, composée de 3 élus, des 2 directeurs d'école, de 2 parents d'élèves par école et de Mélody GUEDON, agent communal, s'est réunie le 11 janvier 2016. Le but de la réunion était de faire le point après 3 ans de fonctionnement et de voir s'il y avait lieu d'apporter des modifications, notamment au niveau de la fréquence (3/4 d'heure par jour, 1 H 30 tous les 2 jours, voire 3 H sur une demi-journée). A priori, la formule actuelle de ¾ d'heure/jour semble convenir, reste à savoir s'il faut la maintenir le midi ou la déplacer en fin de journée.

Les écoles ont transmis une enquête auprès des familles dont les résultats seront examinés lors de la prochaine réunion de la commission extra-municipale qui se tiendra 1^{ère} semaine de février. Néanmoins, les élus souhaitent qu'un accord soit trouvé entre les 2 écoles pour un accueil aux mêmes horaires.

COLLECTE DECHETS RECYCLABLES (BACS JAUNES)

Il est rappelé que celle-ci a lieu sur la commune le vendredi des semaines paires (donc la semaine dernière) et que Laval Agglo souhaite conserver la même fréquence. Par contre, exceptionnellement et du fait que l'année 2015 comptait 53 semaines, une collecte a eu lieu la 1^{ère} semaine de janvier. Le mémo de l'année 2016 sera joint en annexe du prochain Monti'Mag.

QUESTIONS DIVERSES

- les personnes de Montigné se trouvant à la maison de retraite de Cossé remercient la commune et le CCAS pour le colis qui leur a été offert,
- Des travaux de renforcement seront effectués sur le pont du Galoi (situé à proximité de la Manourière),
- Accord est donné aux élus de la minorité de mise à disposition gratuite de la salle des Associations pour l'organisation de rencontres avec leurs colistiers,
- Les membres de l'équipe minoritaire offrent leurs vœux à la Municipalité et au personnel communal avec souhait qu'une solution soit trouvée pour rouvrir la maison des jeunes. Néanmoins, depuis la fermeture du foyer, ces derniers n'ont pas fait de demande en ce sens en Mairie.
- Le prochain Monti'Mag sera distribué en fin de semaine prochaine.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 25 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,